

## Les forges Saint-Maurice

### LE PREMIER FEU AUX FORGES SAINT-MAURICE

L'an mil sept cent trente huit le septiesme jour du mois d'octobre sur les six heures du matin, est comparû Pardevant Louis Jean Baptiste Fafard de Laframboise, substitut de Monsieur le Procureur du Roy en la jurisdiction Royale des Trois-Rivières tenant le siège en sa vacance, en notre hotel, sçis rue St-Pierre, Monsieur Ollivier de Vezain, l'un des intéressés et directeur preposé par Sa Majesté, pour la conduite des forges de St Maurice, lequel nous aurait requis de nous transporter aux dites forges et y procéder à son audition. et celle du nommé Jean-Baptiste De Lorme, Me fondeur, suivant et conformemens à l'arrest du Roy du vingt deux avril mil sept cent trente sept, concluant à l'information verbale des d. parties pour l'éclaircissement du tems et jour que le feu aurait été mis, aux d. forges (en ce qui regarde le fourneau) à laquelle requisition, nous aurions ordonné que nous nous transporterions aux dites forges, pour y donner acte au dit sieur Ollivier de Vezain de sa comparution et réquisition cy-dessus, et ordonné que pour l'exécution des demandes faites, en vertu du d. arrest, nous nous transporterions aux dites forges accompagné de notre greffier susdit où étant arrivé, aurions procédé à la dite audition, le serment préalablement requis du dt de Lorme, lequel aurait juré et affirmé que le feu avait été mis au fourneau le vingt août dernier vers les onze heures à midy, suivant et conformément à la déclaration affirmative du dit sieur Ollivier dont et de ce que depuis nous aurions dressé notre procès-verbal pour servir ce que de raison et ont les dites parties signé avec nous ; fait aux dites forges les an que dessus.

OLIVIER DE VEZAIN  
LAFRAMBOISE

DE LORME  
PRESSE N. R. greffier

ORDRE DE M. HOCQUART A M. LANOULLIER DE BOIS-  
CLERC D'ALLER VISITER LES FORGES SAINT-MAURICE  
ET AUTRES LIEUX MINIERS DES ENVIRONS

Je prie monsieur de Boisclerc de se rendre incessamment aux Trois-Rivières et de là aux forges de St. Maurice. Il se transportera ensuite avec les Srs Cressé et Simonnet le fils à la minière de la Pointe du Lac et à celles